



Parmi les mesures annoncées par le Président de la République, visant à répondre à l'urgence économique et sociale, figure celle relative à **l'augmentation du pouvoir d'achat de 100 €, au niveau du Smic, dès 2019.**

La branche Famille de la Sécurité sociale s'est fortement mobilisée pour être en mesure de garantir la faisabilité informatique de cette réforme dans les délais requis. **La Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire, garantira la mise en œuvre de la bonification de la prime d'activité pour l'ensemble des allocataires ayant droit à partir du 1^{er} janvier 2019.**

En effet, le simulateur de droits et la téléprocédure seront à jour dès le 1^{er} janvier 2019 et **tous les nouveaux allocataires qui effectueront une téléprocédure entre le 1^{er} et le 25 janvier 2019 seront servis le 5 février** sous réserve de leur droit réel.

En savoir plus : [cliquez ici.](#)

Mais aussi : [cliquez ici.](#)